

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1904)

Heft: 47

Rubrik: Concours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE DES SECTIONS ET LETTRES
PARTICULIÈRES

Lettre de la Section du Tessin.

Lugano, 10 juin 1904.

Monsieur le président et chers collègues,

Il ne nous est pas possible cette année de faire acte de présence à la réunion annuelle de la société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, à cause surtout de la grande distance qui nous sépare matériellement.

Mais, malgré cette distance, nous nous permettons de faire entendre notre voix, présentant à la discussion de l'assemblée une proposition dans ces termes :

La Section tessinoise soumet à l'examen de cette assemblée le desideratum suivant :

Les membres de notre société ne devraient faire partie des commissions et jury, dans lesquels leur vote ne serait que consultatif, c'est-à-dire pas absolu.

Naturellement cet article ne s'appliquerait aux membres de la commission fédérale qui a des règlements spéciaux.

En vous souhaitant, Monsieur le président et chers collègues, une heureuse réunion, à laquelle nous déplorons de ne pas être présents, nous vous serrons fraternellement les mains.

Luigi Rossi, président.

* * *

Lettre de la Section de Zurich.

Zurich, le 23 juin 1904.

Monsieur le président,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que dans notre séance du 18 juin notre mandataire, Monsieur S. Righini, nous a fait rapport sur les résultats de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale de Neuchâtel. Nous avons appris avec plaisir que nos propositions ont rencontré de l'approbation, et nous en tirons l'espoir que, par des relations plus actives entre les sections, telles qu'en permet l'assemblée générale, certaines questions de vie artistique pourront recevoir une solution plus conforme au but à atteindre; ainsi, par exemple, pour la question de l'Exposition bisanuelle, que la section de Zurich ne juge pas encore mûre, et par conséquent pas pressante. C'est avec joie que nous avons entendu le récit de l'hospitalité extrêmement aimable offerte par la section de Neuchâtel. En ce qui concerne la reprise du Comité central par la section de Zurich, elle a été d'emblée rendue impossible par la déclaration de M. le professeur Gull, lequel a affirmé ne pouvoir en aucun cas se charger des fonctions de président central.

Nous avons encore à vous annoncer la démission de Monsieur R. Kissling, sculpteur, comme président de notre section. Monsieur S. Righini, peintre, a été nommé à sa place président de la section de Zurich.

Monsieur Fritz Boscovitz jun., peintre, Trittligasse 2, Zurich I, s'est annoncé comme membre rentrant. Nous supposons qu'on peut épargner à M. Boscovitz, qui faisait encore partie récemment de notre section, les formalités ordinaires imposées aux nouveaux candidats, et qu'il peut être d'emblée considéré comme membre.

Pour la Section de Zurich,
Le secrétaire : Jakob MEIER.

* * *

Brienz, 17 juin 1904.

Monsieur Jeanneret, président central.

Cher Monsieur,

J'ai reçu des collègues présents à l'assemblée générale de Neuchâtel les vœux si amicaux et si aimables qu'ils forment pour ma prochaine guérison. Ils m'ont fait grand plaisir et je vous en exprime ma plus cordiale reconnaissance.

Croyez-moi votre bien dévoué collègue.

MAX BURI.

* * *

Locarno, 15 juin 1904.

Monsieur le président et cher collègue,

Je viens de recevoir l'adresse amicale des membres de la Société des Peintres et Sculpteurs suisses présents à la réunion de Neuchâtel; comme il m'est impossible de répondre à tous, voudriez-vous avoir l'extrême obligeance de vouloir leur présenter en mon nom, dans le prochain numéro de l'*Art Suisse*, mes sincères remerciements pour leurs aimables paroles, et leur faire savoir que j'espère bien l'année prochaine à la séance annuelle pouvoir serrer à tous la main.

Veuillez agréer, Monsieur le président et cher collègue, mes salutations et mes remerciements très particuliers.

F. FRANZONI.

CONCOURS

Concours pour l'érection du monument commémoratif de la bataille de Morgarten.

Pour juger équitablement les quarante-quatre projets soumis à son appréciation, le jury a pensé qu'il convenait de les classer d'après la manière dont les auteurs de ces projets avaient répondu à quatre conditions, qui lui ont paru essentielles, à savoir :

La composition faite spécialement en vue du terrain de Morgarten, les lignes de la silhouette générale,

L'échelle,

Le souvenir des traditions du pays.

Il a décidé ensuite de classer les projets dans trois catégories portant les lettres A. B. C., en ne retenant que ceux de la classe A. pour l'attribution des récompenses.

Peu de concurrents se sont préoccupés sérieusement de l'effet que produirait leur maquette sur le monticule de Morgarten et moins nombreux encore sont ceux qui ont pensé à la très importante question de l'échelle. Quant aux silhouettes on a retrouvé là bien des choses déjà vues, des lieux communs rebattus, des impossibilités de construction, mais, comme il fallait s'y attendre, c'est en regardant les projets au point de vue de la tradition que les membres du Jury ont pu faire assez rapidement leur choix, à cause du très petit nombre d'artistes qui ont le sentiment de cette chose extrêmement difficile à définir dans toutes les langues et qui donne à une œuvre une physionomie « de chez nous », qui

s'impose quand on la rencontre par hasard. Le Jury a reconnu dans le projet « Patria » cette qualité rare, et comme elle était appuyée par d'autres, correspondant aux conditions dont il a été question plus haut, il a retenu ce projet en y adjoignant « Urschweiz » et « Trutz » après avoir éliminé tous les autres, dont dix-huit furent classés en B. et vingt-trois en C.

Quarante-quatre projets ont été présentés au Jury.

Enfin un examen plus approfondi des trois projets classés avec la lettre A. a amené la mise à part définitive de « Patria », projet auquel a été attribué le premier prix.

Le Jury a émis le vœu que l'auteur du projet « Patria », en exécutant le monument, apporte le moins de changements possible à son esquisse, sauf en ce qui concerne l'échelle, qui pourrait être légèrement amplifiée.

« Urschweiz » a été classé second et « Trutz » troisième.

Le projet « Urschweiz », qui ne manquait certes pas de qualités, rappelait trop certains monuments faits pendant ces dernières années en Allemagne, et « Trutz » manquait notoirement de sentiment de la tradition nationale. Aussitôt après, les enveloppes cachetées contenant les noms des concurrents ont été ouvertes ; elles contenaient les noms suivants :

« Patria », M. Robert Rittmeyer, architecte à Winterthur.

« Urschweiz », MM. Ad. Meyer, statuaire, et J. Haller, architecte, tous deux à Zurich.

« Trutz » M. J. Haller, architecte, à Zurich.

on attribue au premier prix la somme de Fr. 2500

» au deuxième » » 1500

» au troisième » » 1000

Fait à Zoug, le 9 mai 1904.

F. Bluntschli,
P. Bouvier,
Gustave Gull,
G. Jeanneret,

Dr Iten,
Kissling,
J. Moos.

Concours ouvert par la Société protectrice des animaux.

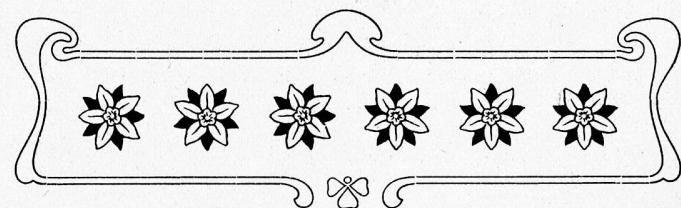
La Société protectrice des animaux, pour stimuler le mouvement favorable à ses idées, ouvre un « concours artistique international d'affiches murales. »

La plus grande liberté est laissée aux artistes, quant au choix du sujet : l'essentiel est que la forme, sentimentale ou pittoresque, anecdotique ou symbolique, traduise exactement l'idée maîtresse de la protection des animaux, l'enseignement d'une plus large humanité.

Il sera attribué, sur la décision d'un jury spécial composé de sommités artistiques, 5300 francs de primes : 1^{er} prix 2000 fr., 2^{me} prix 1000 fr., 3^{me} prix 600 fr., 4^{me} prix 400 fr., 5^e prix 300 fr., dix prix de 100 fr., et en outre, s'il y a lieu, des médailles d'or et d'argent. Les œuvres devront être présentées au plus tard le 31 octobre. Une exposition publique de toutes les œuvres présentées aura lieu du 8 au

20 novembre 1904. Les affiches primées appartiendront à la Société.

S'adresser pour tous renseignements au siège de la Société Paris, 84, rue de Grenelle. Président de la Société : *Albert Coutaud*. Président de la Commission : *Léon Comerre*.



INHALTSVERZEICHNIS.

1. Mitteilung.
2. Festeindrücke.
3. Bericht des Centralpräsidenten an die Generalversammlung.
4. Protokoll der Generalversammlung.
 - a) Bericht des Kassierers.
 - b) Bericht der Delegierten der Sektionen.
 - c) Beratung.
 - d) Bericht des Herrn Trachsel.
 - e) Aufnahme der Kandidaten.
5. Vorschlagsliste der Schweizer Maler- und Bildhauergesellschaft für die Jury der im Jahre 1904 in Lausanne stattfindenden Schweizer Gemäldeausstellung.
6. Briefwechsel der Sektionen und Privatbriefe.
7. Wettbewerbe.

Mitteilung.

Da Herr G. Gull die ihm angebotene Kandidatur nicht angenommen hat, so bleibt Herr Gustave Jeanneret der Kandidat, welchen die Sektionen zur Präsidentschaftswahl vorgeschlagen haben.

FESTEINDRÜCKE.

Die Generalversammlung der Schweizer Maler und Bildhauer, welche am 12. Juni 1904 in Neuenburg tagte, hat, wie wir glauben, bei allen Teilnehmern eine gute Erinnerung zurückgelassen. Am Samstag den 11. ging ihr eine Versammlung der Sektionsabgeordneten voraus, welche im Schloss zu Neuenburg abgehalten wurde und auf welche ein gemütliches und fröhliches Nachtessen im « Cercle du Musée » folgte.

Sowohl die Generalversammlung als auch diejenige des vorhergehenden Tages trug das Gepräge der Ruhe und des guten Einvernehmens, welche bei der Beratung der zur